

Herausgegeben von Annegret Bollée

Kreolsprachen haben seit den 1960er Jahren ein verstärktes Interesse der Linguistik gefunden, nicht zuletzt, weil sie gerade im Hinblick auf Forschungen zu Sprachtypologie, Universalien und dem Übergang von Mündlichkeit zu Schriftlichkeit Sprachdaten von großem Wert bereitstellen. Die 1981 von Annegret Bollée begründete »Kreolische Bibliothek« hat es sich daher zur Aufgabe gemacht, durch Texteditionen, Grammatiken und Wörterbücher diese Sprachen für die linguistische Forschung zu erschließen.

Kreolsprachen sind in den Gebieten, in denen sie gesprochen werden, niemals die einzige Sprache, vielmehr befinden sie sich immer in einer Situation der Diglossie oder des Multilinguismus und haben in der Regel den Status einer dominierten, vielfach sogar einer gefährdeten Sprache. Grammatiken, Wörterbücher, Texteditionen und soziolinguistische Untersuchungen tragen mit dazu bei, ihren Status aufzuwerten und den Boden für ihre Verwendung als Schriftsprache im öffentlichen Leben und im Erziehungswesen zu bereiten.

Morceaux choisis

du folklore louisianais

Matériaux pour l'étude diachronique
du créole de la Louisiane



BUSKE
2011



BUSKE

Morceaux choisis du folklore louisianais – présentation, remarques éditoriales et observations linguistiques

1. Les mémoires : documents anciens du créole louisianais

Le créole louisianais fait sans doute partie des créoles à base lexicale française relativement bien décrits. À côté des études morphosyntaxiques de Neumann (1985) et Klingler (2003), ce créole dispose non seulement d'un dictionnaire établi avec toute la rigueur scientifique nécessaire, le *Dictionary of Louisiana Creole (DLC)*, mais aussi d'un certain nombre d'ouvrages qui ont pour objet le créole tel qu'il était parlé au XIX^e siècle, comme par exemple Neumann-Holzschuh (éd. 1987).¹ Cet ouvrage comprend différents exemples de textes en créole datant de la seconde moitié du XIX^e siècle : contes animaliers, contes de fées, chansons et textes satiriques publiés dans des journaux parus à la Nouvelle-Orléans, comme le *Méschacébé*. Même si l'on tient compte du fait que quelques-uns d'entre eux ne sont peut-être pas représentatifs, en raison de leur caractère parodique, ces textes donnent néanmoins une impression du créole parlé à la Nouvelle-Orléans et dans la vallée du Mississippi à cette époque.²

Les textes de la présente édition sont d'une autre nature : il s'agit de cinq mémoires de maîtrise datant tous du début du XX^e siècle – pour la plupart, des années 1930 – et ayant pour thème le créole louisianais.³

Il s'agit de :

- (1) Adam Shelby Holmes **Trappey**, *Creole folklore in phonetic transcription*, 1916. [CT]
- (2) Sidney Joseph **Durand**, *A phonetic study of the Creole Dialect*, 1930. [CT]
- (3) Remi **Lavergne**, *A phonetic transcription of the Creole Negro's medical treatments, superstitions, and folklore in the Parish of Pointe Coupee*, 1930. [CM]
- (4) Lafayette **Jarreau**, *Creole Folklore of Pointe Coupee Parish*, 1931. [CM]
- (5) Charles Joseph **Bienvenu**, *The Negro-French Dialect of Saint Martin Parish*, 1933. [CT]⁴

1 L'introduction à ce volume contient une vue d'ensemble des documents sur le créole ancien connus jusqu'à cette date, dont quelques-uns sont d'une importance particulière, comme Fortier (1884-85, 1894, 1900) et Mercier (1881). Cf. aussi l'étude de Klingler pour d'autres documents concernant le créole louisianais du XIX^e siècle. Dans l'introduction à son anthologie de textes anciens en créole de la Caraïbe, Hazaël-Massieux évoque l'importance de ces documents pour l'analyse de la genèse des créoles à base française (cf. Hazaël-Massieux 2008).

2 Pour la répartition toponymique, nous distinguons entre le créole du Mississippi (ou riverain), encore parlé dans la paroisse de Pointe Coupee, et le créole du Têche, région autour des villes de Breaux Bridge et Saint Martinville. Nous utilisons les abréviations respectives CM et CT.

3 Les originaux de ces travaux se trouvent à la bibliothèque de la Louisiana State University de Baton Rouge, qui renferme aussi de nombreuses études sur le cadrien, de nature surtout lexicologique. Je remercie la bibliothèque d'avoir bien voulu me laisser réaliser une copie de ces mémoires durant mes deux séjours en Louisiane en 1985 et 1998.

4 Quant à l'appartenance ethnique des auteurs, ils sont tous Blancs, ce qui, dans certains cas, a rendu leur tâche difficile, cf. par exemple les remarques de Remi Lavergne à ce sujet dans son introduction : « The task of collecting the material, while very interesting, required a great amount of patience. Being a stranger to the negroes made it difficult for the writer to approach them, and the task would probably have been beyond his reach were it not for the help he received from his wife and her brother, children of Mr. Henry Hurst who is apparently well liked by all the darlings of that section. »

Presque tous ont été écrits sous la direction de William A. Read et de James F. Broussard, tous deux professeurs à la Louisiana State University de Baton Rouge pendant la première moitié du XX^e siècle.⁵ James Broussard est lui-même l'auteur d'une des premières descriptions grammaticales et lexicales du créole louisianais parlé dans la région du Bayou Tèche à Saint Martinville (Broussard 1942 : ix). Bien que cette étude ait été publiée en 1942, la variété décrite représente le créole de la jeunesse de l'auteur, qui l'avait appris de sa nourrice à Saint Martinville. Tout comme les travaux nommés ci-dessus, qui représentaient eux aussi le créole de la fin du XIX^e siècle, cette étude peut légitimement être considérée comme faisant partie des « documents anciens » (1942 : x ; Klingler 2003 : 78). Quant à William A. Read, nous lui devons l'une des premières études sur le français louisianais (Read 1931). En encourageant leurs étudiants à s'occuper de plus près du créole louisianais dans le cadre de leurs recherches, ces deux professeurs ont donc contribué à rassembler une meilleure documentation sur cet idiome, déjà menacé au début du XX^e siècle.⁶

Dans les introductions à leurs mémoires, Durand, Jarreau et Bienvenu font allusion au statut précaire du créole, qualifié d'ailleurs de *dialecte* par la plupart des auteurs⁷ :

– « This "Creole" dialect is spoken not only by the "Creole" negro, but also by Creoles. However, at the present time, with the spread of public schools and increasing contact with the English language, the "Creole" dialect is rapidly disappearing » (Durand 1930, Préface).

– « The real purpose of the work, however, is to present a model of the spoken Creole of the white and colored people, which, theoretically speaking, will no longer exist anywhere in Louisiana in about fifty years from now » (Jarreau 1931, Introduction).

– « The Negro-French in St. Martin Parish seems to be passing through a transition period. Since most of the Creoles speak the dialect and the negroes converse freely with them, the Negroes are imitating the dialect as spoken by the Creoles » (Bienvenu 1933, Introduction).

Du point de vue du contenu, le schéma suivi par tous ces travaux est presque identique : il s'agit de recueils de contes, devinettes, chansons etc. présentés dans une orthographe française avec une transcription phonétique plus ou moins fidèle et suivis dans deux cas d'une traduction en anglais ou en français (cf. ci-dessous).

Du point de vue de la mise en page, la qualité des textes est très diverse : certes, la majorité d'entre eux sont tapés à la machine mais – sans doute en raison de la mauvaise qualité du papier ainsi que des machines à écrire de l'époque –, la lecture est parfois difficile. Ceci vaut d'autant plus pour la transcription phonétique écrite à la main dans les mémoires à l'exception de celles de Jarreau et de Durand (cf. figure 1 à la fin de cette introduction). De plus, les transcriptions ne figurent pas toujours en version interlinéaire, mais suivent également le texte créole ou sont juxtaposées comme dans Lavergne (cf. figure 2 à la fin de cette introduction). Dans ce cas, je me suis décidée à changer la mise en page en faisant apparaitre

5 Le mémoire d'Eugène Oliver Bourgeois, *Creole dialect*, 1927, n'a pas été inclus dans ce volume, étant donné qu'il ne s'agit que d'une transcription phonétique manuscrite des contes créoles 1 – XXXVII recueillis et transcrits par Alcée Fortier, et publiés par celui-ci dans son livre *Louisiana Folk-Tales in French Dialect and English Translation*, Boston / New York, 1865. Notons que Bourgeois n'indique pas sa source. – Une autre étude ayant comme sujet le créole est celle de Michael John Perret, *A Study of the Syntax and Morphology of the verb of the Creole Dialect of Louisiana*, 1930 ; quoique fort intéressante du point de vue linguistique, elle ne correspond pas aux autres, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un recueil de la tradition orale, mais d'une esquisse grammaticale suivie d'un petit glossaire. Perret ne spécifie pas la paroisse où il a fait ses recherches ; il s'agit sans doute de la Pointe Coupée.

6 Notons que Broussard fait allusion au mémoire de Lavergne à propos des formules médicales recueillies par cet auteur à la Pointe Coupée ainsi que des différences dialectales entre le créole de la Pointe Coupée et celui du Tèche. « The medical recipes for the Parish of St. Martin, though couched in slightly different language, are the same as those found in Pointe Coupée » (1942 : 38).

7 Notons qu'aucun des auteurs ne discute à fond la question du statut du langage créole.

tre la transcription phonétique en version interlinéaire. Seuls deux mémoires fournissent des traductions : celui de Durand contient des traductions en anglais, celui de Lavergne, en français, les traductions des contes de Lavergne ne constituant toutefois que rarement une version fidèle au texte créole. Il va sans dire que presque tous les manuscrits contiennent des fautes – de frappe, de français et / ou de transcription. Malgré ces lacunes, la présente édition suit le plus étroitement possible l'original (cf. ci-dessous pour les principes de l'édition).

Je suis bien sûr tout à fait consciente du fait que ces travaux doivent être traités avec une certaine prudence : il s'agit de mémoires de maîtrise dont le matériel a été recueilli par des jeunes gens dont la formation linguistique diffère forcément de celle d'aujourd'hui. À l'exception de Lavergne et de Jarreau, les sources et les informateurs ne sont pas indiqués, de sorte qu'on n'a pas la garantie que le matériel ait vraiment été collecté auprès d'informateurs.⁸ Si, malgré ces réserves, je me suis résolue à publier ces travaux, c'est que les contes, dictions et formules médicales qu'ils rassemblent nous renseignent sur l'état du créole au début du XX^e siècle, tout en constituant bien entendu des documents précieux sur la tradition orale du Sud de la Louisiane.

2. Les principes de l'édition

(1) Les mémoires sont reproduits au plus près de l'original, l'éditrice n'intervenant qu'en de rares occasions du point de vue rédactionnel. Cela vaut aussi bien pour les textes et transcriptions créoles contenus dans ces mémoires que pour les traductions. Les interventions les plus sensibles concernent l'ordre des textes courts (superstitious, devinettes, formules médicales) : pour gagner de la place, la retranscription en est présentée en colonnes et l'ordre en a été légèrement modifié, le numéro original figurant toutefois entre crochets. Quant au mémoire de Bienvenu, la plupart des formules médicales renvoyant à un même thème ont été rassemblées sous un même titre pour renforcer la cohérence thématique de l'ouvrage. Les textes eux-mêmes n'ont pas subi de modifications.

(2) Les divergences entre le texte et la transcription linéaire sont signalées par la mention [sic]. On constate, dans les mémoires, une certaine hésitation quant à l'emploi des lettres tronquées et des formes longues des verbes. Notamment dans le mémoire de Lavergne, les transcriptions des formes ne correspondent pas toujours au texte créole original. Dans ces cas, on a renoncé à la mention [sic] étant donné qu'il s'agit apparemment d'un domaine sensible et en pleine transition.⁹ En ce qui concerne les traductions, celles-ci ne sont pas toujours fidèles ; souvent, il manque même des passages, signalés le cas échéant par l'éditrice.

(3) On a corrigé les fautes de frappe manifestes ainsi que les fautes mineures d'orthographe, de grammaire¹⁰ ou d'accent dans les traductions françaises (ex. *ca 'ça', accents fautifs comme là, avéc, après*). En revanche, des graphies erronées telles que *pière* 'peur', *marie* 'mari', *pauche* 'poche', *trops* 'trop', *tards* 'tard' (exemples repris à Jarreau) ont été laissées comme dans l'original, car ces fautes sont également révélatrices des problèmes rencontrés par les auteurs dans leur retranscription.

(4) Afin de suivre autant que possible les règles de la transcription phonétique moderne, on a renoncé à la ponctuation ainsi qu'aux majuscules dans les transcriptions, indépendamment de l'usage de certains des auteurs présentés dans ce volume. Les mises en évidence ont

8 Seul Durand confirme que la collection de proverbes de son mémoire repose sur l'ouvrage de Lafcadio Hearn, *Gombo Zhièbes*, 1885.

9 Pour plus des détails cf. ci-dessous chap. 3.2.1.

10 Quant aux nombreuses fautes de grammaire dans Lavergne, nous avons mis la forme correcte entre crochets.

également été adaptées aux conventions modernes. Les erreurs de transcription manifestes n'ont pas été rectifiées. Étant donné que les transcriptions sont dans la plupart des cas manuscrites (sauf Jarreau et Durand), et en tenant compte de la mauvaise lisibilité, il n'est pourtant pas exclu que l'original ait pu être rendu ça ou là de façon inexacte.

(5) Les lacunes dans la transcription ont été signalées par le symbole [...] ; ceci vaut également dans les cas inverses, quand un passage de la transcription ne correspond à aucun texte de départ.

(6) Souvent, le même mot est rendu dans le texte créole par des graphies différentes, ou bien le même mot est transcrit différemment ; dans ce cas c'est la graphie / la transcription la plus fréquente qui est retenue. Quand aucune forme ne prédomine, la graphie de l'original a été respectée (ex. *ter / ter* 'terre' chez Jarreau).

(7) Les notes de bas de page sont celles de l'original, exception faite de quelques clarifications graphiques (italiques au lieu du soulignement). Dans le cas des nombreuses notes doubles du mémoire de Bienvenu, dues à un classement d'origine sans grande cohérence thématique, on a à chaque fois supprimé l'une des deux.

(8) Les remarques occasionnelles de l'éditrice (comme par exemple les renvois au *Dictionary of Louisiana Creole*) sont explicitement signalées comme telles et suivies du sigle INH.

3. Les mémoires et l'histoire du créole louisianais

3.1. La genèse du créole louisianais

L'intérêt linguistique de ces travaux est double : tout d'abord, ils nous donnent une idée du créole tel qu'il était parlé dans la région du Bayou Tèche (Trappey, Durand, Bienvenu) et à la Pointe Coupée (Laverigne, Jarreau) autour de 1900. Bien que majoritairement écrits dans le premier tiers du XX^e siècle, il est clair que ces mémoires décrivent le créole de la fin du XIX^e siècle, comme le montrent les informations données par certains auteurs sur l'âge de leurs informateurs. Dans ce cadre, les mémoires de Durand et de Trappey sont d'un intérêt particulier, étant donné qu'ils élargissent notre base de données sur le créole ancien de la Louisiane parlé dans la région du Tèche, jusqu'ici uniquement attesté par Broussard. Sur la base de ces mémoires, il peut être démontré par exemple que pour certains phénomènes, la décréolisation, que je supposais assez récente dans ma thèse de 1985, avait déjà eu lieu à la fin du XIX^e siècle.

En second lieu, ces mémoires fournissent des données supplémentaires dans le débat sur la genèse du créole louisianais, notamment par rapport à l'hypothèse de Karen Speedy (1995) concernant une possible genèse multiple du créole parlé dans la vallée du Mississippi et de celui de la région du Tèche. Klingler (2003) résume très bien ce débat et en donne une évaluation que je partage : selon lui, ni les données démographiques ni les données linguistiques ne permettent de supposer que la genèse du créole du Tèche se soit déroulée indépendamment du créole de la vallée du Mississippi ; en outre, toujours selon Klingler, l'affirmation de Speedy selon laquelle le créole du Tèche serait plus fortement influencé par le créole de Saint-Domingue que le créole riverain n'a aucun fondement.¹² Les mémoires de Trappey, Durand et Bienvenu montrent clairement que « le créole ancien du Tèche » est plus proche du créole de la Pointe Coupée, un représentant du créole du Mississippi, que le créole contemporain de Breaux Bridge (Neumann 1985). Étant donné ces concordances, une genèse multiple paraît donc peu probable, ce qui n'exclut pas que le degré de décréolisation ait toujours pu être plus élevé dans la variété du Tèche que dans celle du Mississippi.

11 À partir de 1790, des centaines de réfugiés de Saint-Domingue vinrent s'installer en Louisiane, cf. Klingler (2003 : 22).

Résumons brièvement les idées tout à fait pertinentes de Klingler (2003 : 25-92) sur la genèse du créole louisianais.

1. Sur la base de nouveaux documents démographiques et linguistiques, Klingler montre que le créole louisianais s'est formé au cours du XVIII^e siècle en Louisiane même. Il ne s'agit donc ni d'un pidgin ou d'un créole importé d'Afrique, comme le suppose encore Hall (1992 : 191s.), ni d'un rejeton (« offspring ») du créole haïtien, mais bien d'une création autochtone (« indigenous creation »).¹²

[...] the documentary evidence shows that there was a creole language in Louisiana prior to the large-scale immigration of speakers of Haitian Creole from Saint-Domingue. (Klingler 2003 : 68)

En 1792, le créole louisianais est attesté pour la première fois en tant que langue « créole » distincte (Klingler 2003 : 44). Bien qu'il ne s'agisse sans doute que de « loosely structured approximations of French » (Klingler 2003 : 68) au milieu du XVIII^e siècle, ou d'un « continuum of approximate varieties more or less distantly removed from French » (Klingler 2003 : 69),¹³ il est clair que nous avons affaire, à cette époque, à une langue créole émergente, qui s'est stabilisée sous le régime espagnol dans la deuxième moitié du siècle.

Taken together, these written speech samples and explicit references to a distinct type of speech used by slaves, even referred to as *Criollo* in one document, constitute strong evidence that some form of Louisiana Creole was in place by the late eighteenth century. The massive influx of speakers of Saint-Domingue Creole during the first decade of the nineteenth century may have influenced the evolution of this language, but it certainly did not supplant it. (Klingler 2003 : 46)

Dès le début la situation du créole était particulière en Louisiane.¹⁴

(a) À côté des « habitations » et des grandes plantations, qui surgirent très tôt surtout dans la vallée du Mississippi, il y avait d'autres contextes dans lesquels les esclaves entraient en contact avec d'autres ethnies, notamment avec les Blancs : c'est le cas de la construction des levées ainsi que des ouvriers qualifiés à la Nouvelle-Orléans. Il est bien attesté que la mobilité des esclaves louisianais était supérieure à celle d'autres régions créolophones, de sorte que l'isolement des esclaves par rapport au monde des Blancs n'était pas aussi marqué ici qu'ailleurs (cf. Klingler 2003 : 56, 91).

(b) Grâce à l'étude de Hall (1992), on sait que la majorité des esclaves amenés en Louisiane venait de la région du Sénégal, c'est-à-dire que l'homogénéité ethnique et linguistique des esclaves louisianais était considérable par rapport à d'autres régions créolophones. Pour cette raison, Klingler suppose que les langues africaines se sont conservées plus longtemps qu'ailleurs (2003 : 59). Cependant, il reste très prudent sur la question de savoir si l'on peut en déduire une influence notable des langues de substrat sur le créole émergent (2003 : 60ss.).¹⁵

12 « [...] I assume that the Creole language in Louisiana was an indigenous creation that may have been influenced at various stages of its development by a creole, pre-creole, or approximate varieties of French brought from elsewhere but was not actually based on any of these » (Klingler 2003 : 53).

13 Klingler constate avec beaucoup de circonspection : « But given the size of the slave population and its growth through natural increase during this period, it is conceivable that a more stable, but as yet undocumented, creole had already developed before the Spanish undertook the re-Africanization of the colony » (2003 : 69).

14 Cf. Klingler (2003 : 53-60) pour une discussion du modèle de la créolisation de R. Chaudenson, qui ne peut être appliqué que partiellement à la situation louisianaise.

15 « Thus while there is some evidence of African influence on the morphosyntactic structure of Louisiana Creole, it is far from overwhelming and concerns a limited number of features. [...]

3.2. Observations linguistiques

3.2.1. Les formes tronquées¹⁸

Il est bien connu que le créole contemporain du Têche fait une distinction entre les formes tronquées et les formes longues, surtout en ce qui concerne les verbes en *-er* : tandis que la forme courte s'emploie pour le présent (actuel et habituel), ainsi qu'à l'impératif singulier et après la construction impersonnelle (*ti fo il faut que*), la forme longue est la base verbale qui, employée seule, exprime l'accompli, et se combine avec les différentes particules aspecto-temporelles (Neumann 1985 : 188ss.). Cette variation est systématique dans le créole contemporain de Breaux Bridge ; à la Pointe Coupée, cependant, les formes courtes et les formes longues sont employées sans distinction sémantique nette ;

Two-stem verbs are an integral part of the system, but their distribution is not governed by the same systematic rules as those that apply in Breaux Bridge Creole. (Klingler 2003 : 236)

Pour ce qui est des stades antérieurs du créole louisianais, on peut observer les faits suivants : dans les textes anciens en créole du Mississippi réunis dans Neumann-Holzschuh (éd. 1987), on ne trouve que les formes longues. Notons, cependant, que les formes courtes du présent sont attestées dans le créole de la Pointe Coupée décrit dans le mémoire de Jarreau [CM].¹⁹

Qui la viande fraîche n'apè senti [sɑ̃ti] là ? vs. Ça sent [sɑ̃] mièllière que ça (Jarreau, conte 3)
 ein chat qui cresse [kares] so maître (Jarreau, conte 4)
 Et, ça t'a fait si nous coup [kup] to cou ? (Jarreau, conte 7)

Mo travaille [travɛj] pas après soupé, Madame. (Jarreau, conte 9)

t'a wa si bœufs-yé parle [pa] pas vs. [...] pou comèin si bœufs-yé sé **parlé** [parle] (Jarreau, conte 11)

Dans le créole du Têche tel qu'il est représenté dans les mémoires de Trappey, Durand, Bienvenu ainsi que dans l'étude de Broussard, les formes courtes et les formes longues apparaissent en variation libre quant à l'expression du présent dans les textes non-formulaires. Voici quelques exemples de forme tronquée au présent :

« Mon ami, comment to **pèle** [pe] toi. » - « Moi, momzelle, yé **pèle** moïn Negodem. » (Trappey, conte 3)

Main ou to **sort** [so] ? (Durand, conte 3)²⁰

Qui sa qui **travès** [traves] bayou sans lombrage ? (Durand, *Communions*, 7 [4])²¹

Mo vini chécher mo popa et mo frè et si to **laisse** pas yé vini 'vec moïn, n'a déchiré toi en 'tits moceaux. (Broussard 1942 : 66)

To pas comain to dans lamaison ein L'ogre qui **mange** pitits. (Broussard 1942 : 80)

Notons cependant que les formes longues étaient également employées dans ces contextes :

Astai yé tout **pélé** [pele] li Jean Chimmin. (Trappey, conte 8)

« Si to pas **chanté** [ʃɑ̃te], moun yé va tchouté nous autre. » (Durand, conte 4)

18 Dans le cadre de cette brève introduction, je ne traite que les verbes en *-er*. Pour une analyse plus détaillée, cf. Neumann (1985 : 195ss., 205), Klingler (2003 : 237ss.).

19 Notons que ce mémoire mériterait une analyse linguistique plus détaillée, notamment dans ses rapports avec les observations faites en synchronie par Klingler (2003 : 234-251).

20 La forme longue se trouve dans la phrase suivante : *Lapin sôti [sɑ̃ti] dans calabasse-là* (Durand, conte 4) 'Le lapin est sorti de la calabasse'.

21 vs. *li té gain pou travésé [travesé] ein gram bois* (Durand, conte 3) 'Il devait traverser un grand bois'.

2. Selon Klingler, le lieu de naissance du créole louisianais est indéniablement la vallée du Mississippi, à partir d'où il a essaimé dans les régions périphériques (2003 : 92). Statistiquement à l'appui, Klingler peut démontrer qu'au début, la majorité des esclaves de Saint-Domingue a toujours vécu à la Nouvelle Orléans et que ceux transportés plus tard dans la région du Bayou Têche avaient tous passé plusieurs années dans la capitale ou sur une plantation dans la vallée du Mississippi – assez longtemps donc pour apprendre le créole riverain (Klingler 2003 : 89).

In sum, the claims that there were separate genesis for Mississippi and Teche Creole and that Haitian Creole played a major role in the development of the latter are supported by neither the demographic nor the linguistic evidence. To the contrary, the demographic evidence suggests, first, that many of the slaves brought to the Teche area were Louisiana Creoles who probably already spoke the creole language of the Mississippi Valley and second, that the vast majority of slaves from Saint-Domingue remained in New Orleans, while only very few were taken to the Teche region. (Klingler 2003 : 89)

Ces éléments sont confirmés par les données linguistiques : en prenant l'exemple des prénoms relatifs, Klingler (2003 : 77-79) démontre que les convergences entre le créole du Mississippi et celui du Têche sont beaucoup plus prononcées que ne le pensait Speedy. Tel qu'il se présente aujourd'hui, le créole du Têche n'est qu'une variété décréolisée du créole du Mississippi, avec lequel il partage toujours un trop grand nombre de traits pour qu'on puisse parler d'une genèse multiple.¹⁶

Given that the Teche area was settled late in comparison to the Creole-speaking areas along the Mississippi, it is all the more likely that a fairly stable creole was brought to the Teche by westward-moving settlers and their slaves. In subsequent years the presence of large numbers of Cajun speakers and the breakdown of some of the social barriers separating blacks and poor whites led to a substantial influence of Cajun on Creole along the Teche [...], while in more easterly pockets such as Pointe Coupee Parish the line of demarcation between Creole and other French-related varieties remained clearer. This explains why Pointe Coupee appears to preserve older, more basilectal forms of Creole that more closely resemble what we find in nineteenth-century texts. (Klingler 2003 : 90s.)

Dans ce qui suit, j'aimerais fournir quelques éléments supplémentaires contre la thèse de Speedy et à l'appui des observations de Klingler, selon lesquelles le créole du Têche ne s'est pas développé indépendamment du créole riverain. On montrera en particulier que les travaux de Trappey et de Durand apportent de nouvelles attestations de l'unité relative existant autrefois entre le créole riverain et le créole du Têche et contribuent ainsi à réfuter la thèse de Speedy.¹⁷

Based on the evidence currently available, we may conclude that claims of widespread African influence on the grammatical structure of Louisiana Creole are unfounded» (Klingler 2003 : 67).
 16 « [...] it would seem that the comparative data on relatives in Pointe Coupee, Teche, and the nineteenth-century texts reveal a high degree of structural unity among the three varieties that speak in favor of their common origin » (Klingler 2003 : 79).

17 Étant donné que le mémoire de Bienvenu ne contient que des formules médicales, sa valeur linguistique est réduite par rapport à ceux de Trappey et de Durand. Pour autant, l'intérêt ethnologique de cette collection est loin d'être négligeable.

« to va di li c'est dénié mouton to gain, et to tchoué [fwe] li tou paré et met li dans sac pou li » (Durand, conte 1)

Les proverbes, les superstitions et les formules médicales représentent des cas spéciaux, étant donné leur caractère hautement formulaire qui n'est sans doute pas représentatif de la langue de tous les jours. Les données de Broussard (1942 : 33-37)²² et de Durand (1930) montrent que dans ce genre de texte, l'emploi des formes longues prédomine.

Tou macaque trouvé [truve] so piti joli. (Durand, *Proverbs*, 48 [GZ 323])²³

Bouki fait gombo, lanpin mangé [mōʒe] li. (Durand, *Proverbs*, 5 [GZ 40])²⁴

Klingler eu déduit que l'emploi des formes longues dans l'ancien créole du Têche est un indice de l'ancienne unité des deux variétés du créole louisianais.

Given that proverbs tend to preserve archaic usage, we may conclude that Teche Creole once shared with nineteenth-century Mississippi Creole a system of invariant, one-stem verbs and that the system of two-stem verbs found in Teche Creole today is a recent innovation most likely attributable to Cajun influence. This increases the likelihood that Teche Creole did not arise separately from Mississippi Creole but represents instead an importation of the latter to the Teche region. (Klingler 2003 : 89)

Notons cependant qu'on trouve également des formes courtes dans ces contextes, dans la collection de formules médicales et superstitions de Bienvenu [CT] et Lavergne [CM], ce qui souligne que les nouvelles formes ont déjà pénétré dans ce genre de textes généralement assez conservateurs et ce, tant dans le créole du Têche que dans celui du Mississippi.²⁵

To crasse [kraz] charbon cypre comme la poudre et to brosse to dents-yé avec ça (Bienvenu, 555 [49])

To casse [kas] des ti brin balai et to mets yé en la croix si la tête jiste en haut so front (Bienvenu, 137 [14])

Si to casse [kas] ein miroir ça donne [dōn] toi sept ans "bad luck". (Lavergne, *Superstitions*, 25)

Quand to coupe [kup] to doigt (Lavergne, *Formules médicales*, 58 [62]).

[...] to clique [fik] ça comme la gomme (Lavergne, *Formules médicales*, 71 [81])

Dans Lavergne et Bienvenu les formes longues sont toutefois aussi attestées :

[...] mette des sangsues pou tirer di sang entour coté, ça calmer [kalme] to la douleur (Lavergne, *Formules médicales*, 81 [60])

Quand to coupé [kupé] to doigt [...] (Lavergne, *Formules médicales*, 59 [61]).

To pren' di vinég et la craie. To dissoude la craie-là dans vinég-là. Là to tiédi et to veloppé [vlope] foutire-là avec ça. (Bienvenu, 226 [28])

De ces observations, on peut tirer les conclusions suivantes :

(a) Étant donné que les formes courtes étaient bel et bien connues dans la région du Têche (mais aussi dans la paroisse de la Pointe Coupée !), la chute de la voyelle finale (dont l'emploi n'était toutefois pas systématique) n'est sans doute pas une décréolisation da-

tant du milieu du XX^e siècle, comme le pensait Neumann (1985 : 197).²⁶ Contrairement à d'autres phénomènes, comme le genre grammatical (Neumann 1985 : 198), il s'agit plutôt d'un phénomène ayant ses racines au XIX^e siècle ; les premiers auteurs à mentionner explicitement une forme tronquée pour le présent habituel étant Perret (1933) et Broussard (1942 : 20s.).

(b) L'emploi des formes longues dans des contextes où le créole contemporain du Têche requiert aujourd'hui la forme courte, démontre un net parallèle avec le créole riverain et plaide en faveur d'une unité ancienne. Cet aspect est particulièrement marqué dans les proverbes.

Pour les deux autres constructions qui requièrent la forme courte du verbe dans le créole contemporain de la région du Têche, à savoir l'impératif singulier ainsi que le verbe *i fo*, la forme courte est rare dans l'ancien créole du Têche (cf. Neumann 1985 : 197). Chez Bienvenu et Trappey, les formes longues prédominent à l'impératif :

Vidé [vide] l'huile la lampe dé si place serpent-là morde toi. (Bienvenu, 144 [65])

Métez [mele] di sel la table avec savon et frottez toi avec sa. (Bienvenu, 154 [68])

Tordé [torde] to poches enlèvers. (Trappey, conte 5)

La forme courte n'est pourtant pas inconnue :

Frotte [frot] to la gorge avec térébenthine. (Bienvenu, 172 [23])

Après *i fo* seule la forme longue est admise :

I' faut to venté [vâte] toi nef fois avec les dé portes d'ein l'armoire débout en dans les portes. (Bienvenu, 345 [38])

faut pas to manger ni boi 'jordi. (Broussard 1942 : 58)

Dans le mémoire de Jarreau [CM], seules les formes longues sont admises dans ces contextes ; Lavergne atteste les deux :

« Lévé [leve] mes petits », li dit yé. « Vini marché avec moïn dans bois. » (Jarreau, conte 3)

Éspéré [espre] pou moïn là (Jarreau, conte 3)

[...] démarré [denare] moïn et laissé [lese] moïn chapper (Jarreau, conte 19)

Si to wa ein l'épaign en plancher qui pointe coté toi massez [mase] li pou "good luck". (Lavergne, *Superstitions*, 28 [30])²⁷

Pou mal au vente, frotte [frot] vente la avec la cendre et pis la suit. (Lavergne, *Formules médicales*, 17 [21])

Bien qu'il faille être prudent afin de ne pas surestimer ce qui n'est peut-être qu'une variation graphique, je partage le point de vue de Klingler, qui constate que le créole ancien du Têche ressemble à celui de la Pointe Coupée quant au phénomène de la chute verbale, ce qui permet de postuler une ancienne unité entre les deux variétés du créole louisianais. Sur un continuum hypothétique ayant comme pôles l'ancien créole du Mississippi d'un côté et le créole moderne de Breaux Brûlé de l'autre, la langue des présents mémoires constitue donc une étape intermédiaire.

22 Cf. aussi Klingler (2003 : 88) et Neumann (1985 : 197).

23 Également cité dans Broussard (1942 : 33) et Klingler (2003 : 89).

24 Également cité dans Broussard (1942 : 33) et Klingler (2003 : 89).

25 Il faut remarquer cependant que la transcription est parfois fautive (cf. aussi ci-dessus chap. 2) : Lavergne, *Superstitions*, 4 : *déménager* [demenəʒ]. Lavergne, *Formules médicales*, 61 [76], *crasse* [krazɛ].

26 Klingler (2003 : 89) parle lui aussi d'une « recent innovation » par rapport à ce phénomène. Cependant, le fait qu'on trouve des formes tronquées chez Trappey me paraît l'indice d'une datation plus précoce.

27 Notons que les données ne sont pas toujours absolument claires : *sice* [sise] (Lavergne, *Formules médicales*, 44 [38]), *coupe* [kupe] (Lavergne, conte 13).

3.2.2. La place du négateur

Pour ce qui est de la position du négateur au présent, le créole contemporain de Breaux Bridge exige l'ordre verbe (forme tronquée) + négateur (Neumann 1985 : 320s.), à la Pointe Coupée, on trouve soit négateur + verbe (forme longue, comme dans les textes anciens), soit – comme à Breaux Bridge – verbe (forme tronquée) + négateur, sans qu'il y ait une différence de temps (Klingler 2003 : 320ss.).

Dans les mémoires de Durand [CT] et Trappey [CT] ainsi que dans Broussard (1942), cependant, le négateur peut – comme dans le créole contemporain de la Pointe Coupée – suivre la forme tronquée du verbe ou précéder la forme longue ; cette dernière construction est fréquente notamment dans les proverbes. La position du négateur, elle non plus, n'est donc pas un phénomène récent, comme je le pensais dans Neumann (1985 : 321) et Neumann-Holzschuh (éd. 1987 : 20).

Formes courtes :

Main mo oi yé **quit pas** ayein passé. Yé passe temp éc. yé lanmain et yé labouche ouvè, et sa einé dans yé **trappe pas**, lautre trappe. (Durand, conte 5)

si to **laisse pas** yé vini 'vec moïn, m'a déchiré toi en 'tits moceaux (Broussard 1942 : 66)

Formes longues :

Mési **pa conté** arien. (Durand, *Proverbs*, 28 [GZ 203])²⁸

Si to **pas chanté**, moun yé va tchoué nous autres (Durand, conte 4)

Cila qu'à 'séyé trois fois, si li **pa trouvé**, m'a coupé so cou (Broussard 1942 : 54)

À l'impératif, le négateur suit toujours le prédicat à Breaux Bridge (Neumann 1985 : 327), à la Pointe Coupée la position du négateur dépend de la forme longue ou courte du verbe (Klingler 2003 : 313s.). Dans les textes anciens en créole riverain, cependant, le négateur ne peut que précéder le prédicat (Neumann-Holzschuh éd. 1987 : 20s.). Dans ce cas précis, le créole du Tèche tel qu'il est décrit dans le mémoire de Trappey ressemble au créole ancien de la vallée du Mississippi, comme le montrent les exemples suivants :

Pa chuté li, pas chuté li. (Trappey, conte 1)

[...] vous **pas fait** ça. (Trappey, conte 10)

D'autre part, Durand comme Broussard attestent aussi les constructions prétendues « modernes » :

« **Vien pas** di moïn Mounzel Sallie donne toi sa », li di (Durand, conte 5)

Fais pas to malin ! (Broussard 1942 : 72)

3.2.3. Divers phénomènes

À côté de ces phénomènes, il y en a d'autres dont l'attestation dans les présents mémoires prouve qu'il y avait une ancienne unité non-négligeable entre les différentes variétés du créole louisianais et que la date d'intrusion de certaines formes « décréolisées » est sans doute plus ancienne qu'on ne le supposait.

– Selon Klingler (2003 : 87) une distinction nette entre le créole de la Pointe Coupée et celui de la région Tèche est l'absence de la particule **pasé** dans les constructions comparatives dans cette dernière variété (cf. Neumann 1985 : 147). Cette particule, bien attestée dans les textes anciens du créole riverain (Neumann-Holzschuh éd. 1987 : 14) est encore employée marginalement dans le créole de la Pointe Coupée aujourd'hui (Klingler 2003 : 87).

28 Notons qu'il s'agit d'un proverbe !

Elle est attestée, cependant, dans le mémoire de Durand (CT), bien qu'une seule fois dans un proverbe :

Pren ga vaut mié **passé** mondé pardon. (Durand, *Proverbs*, 36 [GZ 248])

– Il en va de même pour le marqueur du pluriel postposé **-ta-yé** (Klingler 2003 : 84), qui est bien attesté dans les textes anciens du créole du Mississippi, mais qui n'est plus employé dans le créole contemporain de la Pointe Coupée :

[...] today it has disappeared from all varieties of Louisiana Creole, replaced in most cases simply by **-yé** [...]. (Klingler 2003 : 84)

Dans le créole de la région du Tèche (Neumann 1985 : 147), ce marqueur n'est pas attesté ; nous avons, cependant, trouvé un exemple dans une chanson citée par Trappey (CT). La forme la plus fréquente dans les mémoires est le marqueur postposé **-yé**.

Fi **la yé** prié moïn soupé. (Trappey, *Chansons*, 5 [8])²⁹

– Les formes **dét** (copule) et **i / yé** (« avoir »), pour lesquelles j'ai supposé, dans Neumann (1985 : 251ss., 263ss.), une introduction récente dans le créole louisianais due au contact plus étroit avec le cadicien, se trouvent déjà dans le mémoire de Durand (CT).

to té gain pou **dét** joliment malin pou niché bout chandelle-là. (Durand, conte 5)³⁰

Quand Jan Solte tendé sa. li prend tremblé, li i pli pé encor [...]. (Durand, conte 2)³¹

À la Pointe Coupée, Klingler ne relève la forme **dét** que dans le parler du « deuxième groupe », fortement entamé par des formes mésolectales (Klingler 2003 : 297). La forme la plus fréquente à la Pointe Coupée est **ét**, déjà attesté dans Jarreau (CM).³²

Carancro, qui té pas olé **ét'** embêté avec personne (Jarreau, conte 2)

Ça bligé **ét'** Bon Jieu. (Jarreau, conte 7)

To bligé **ét'** apé fait des bêtise avec moïn. (Jarreau, conte 17)

Ces quelques exemples viennent à notre avis à l'appui de l'hypothèse selon laquelle l'unité entre les différentes variétés du créole louisianais était plus grande au XIX^e siècle qu'elle ne l'est actuellement. La liste des convergences peut, bien entendu, être allongée : contrairement au créole du Tèche contemporain, le genre grammatical n'existait pas dans l'ancien créole du Tèche, le nombre d'agglutinations était plus élevé, le marqueur du pluriel était **-yé** postposé (*monnon-yé*), et *sa-yé* dans le démonstratif pluriel³³ – tous ces traits étant encore répandus dans le créole contemporain de la Pointe Coupée, considéré comme plus « basilectal » que le créole du Tèche.

Malgré ces convergences, il ne faudrait pourtant pas sous-estimer les divergences qui suggèrent que la différenciation topoléctale a commencé au plus tard à la fin du XIX^e siècle. Les traits suivants sont attestés dans le créole contemporain de la Pointe Coupée et / ou dans le créole riverain ancien, mais pas dans le créole ancien du Tèche tel qu'il est décrit dans les mémoires de Durand et de Trappey :

– la forme **e** en tant que marqueur du progressif (Klingler 2003 : 255) ; dans la région du Tèche on ne relève que la forme *te pe* pour *t'apé* (progressif passé) ;

– la forme **ti** pour le relatif *ki* (Klingler 2003 : 227) ;

29 On retrouve dans le même vers : *Fi yé prié moïn soupé* [...].

30 On retrouve aussi *Matirèssé va pas content* (Trappey, conte 11). Cf. aussi Neumann (1985 : 66, 251) et Klingler (2003 : 297) ; il n'y a pas d'attestation dans Broussard (1942).

31 Klingler (2003 : 118, 279) atteste la forme *u* en tant que forme du passé du verbe *avoir*. Il n'y a pas d'attestation dans Broussard (1942).

32 Cf. aussi Perret (1933 : 9) : « *ét* – Li pa ca ét là 'il ne peut pas être là' ». 33 Aujourd'hui le démonstratif pluriel a la forme : *le* + substantif *-sa-la*, cf. Neumann (1985 : 135ss.).

- la structure possessive *ken* + (à) + possesseur (type : « *Se kèn mo sè* '(this is my book and) that's my sister's' » Klingler (2003 : 86)) ;
- l'interrogatif *ki-moun(n)* 'qui' (Klingler 2003 : 330), pour lequel je n'ai pas trouvé une seule attestation dans le créole du Tèche.

En revanche, le créole ancien de la Pointe Coupée (cf. Jarreau 1931) n'offre pas d'attestation des formes suivantes :

- *alé* en tant que marqueur du futur, très répandu déjà dans le créole ancien du Tèche.³⁴ Dès le XIX^e siècle les formes du futur étaient surtout *a*, *sa* (pour les verbes qui expriment des états) et, moins fréquemment, *va* (cf. Jarreau, Lavergne) à la Pointe Coupée (Klingler 2003 : 258-260) ; dans le créole ancien du Tèche, on trouve *a*, *va* et *alé*.
 - *Idem* pour la forme négative du futur *p'alé*, pas non plus attesté à la Pointe Coupée.³⁵
- Le fait que la forme *alé* est également attestée à St. Tammany (Klingler 2003 : 260), autre représentant du créole du Mississippi, montre cependant que les différents marqueurs étaient bien répandus dans toute la Louisiane du Sud et qu'ils le sont toujours.

4. Conclusion

- (1) Tout comme l'étude de Broussard, les trois mémoires sur l'ancien créole du Tèche (Trappey, Durand, Brenvenu) sont un outil intéressant pour les travaux comparatifs diachroniques. Bien que lacunaires sous plusieurs aspects, ils permettent de mieux comprendre cette variété de l'ancien créole louisianais, assez mal connue en comparaison avec le créole du Mississippi, pour lequel la documentation est plus riche.
- (2) Malgré l'unité non-négligeable des variétés du créole louisianais à la fin du XIX^e siècle, une différenciation toponectale était sans doute déjà en cours à cette époque : d'une part, il y avait dans le créole de la Pointe Coupée des formes qui n'ont jamais été attestées dans la région du Tèche, d'autre part, il existait sans doute des formes du créole du Tèche jamais attestées dans le créole du Mississippi.
- (3) Étant donné la variation considérable entre formes « anciennes » et « nouvelles » dans le créole ancien du Tèche, cette variété ressemble à maints égards au créole contemporain de la Pointe Coupée. Il me semble donc que les variétés du créole louisianais peuvent se ranger sur un continuum, avec le créole « ancien » du Mississippi comme pôle le plus traditionnel et le créole contemporain du Tèche à l'autre bout. Le créole ancien du Tèche ainsi que le créole contemporain de la Pointe Coupée tel qu'il est décrit par Klingler se trouvent quelque part à mi-chemin.³⁶

Mais méfions-nous : Chaque catégorie grammaticale a sa propre histoire, c'est-à-dire qu'il faut analyser chaque catégorie en tant que telle, étant donné que la vitesse de l'évolution peut être très différente selon la catégorie (Neumann-Holzschuh 2000).

Somme toute il paraît clair, une fois de plus d'ailleurs, qu'une analyse de la genèse et de l'évolution d'un créole ne peut pas être effectuée sans une base solide de données linguistiques diachroniques. Pour ce qui est de la Louisiane, Klingler (2003) a fourni une excellente

34 Cette forme n'est pas mentionnée par Broussard (1942 : 21s.), bien qu'elle apparaisse dans un de ses textes, cf. p. 82 (*m'alle gain ein bon souper*).

35 La forme correspondante y est *pe e*, cf. Klingler (2003 : 257).

36 Klingler remarque à juste titre que cette variété est plus conservatrice que celle de Breaux Bridge grâce à la moindre influence du Cajun : « the verb system of the Creole of Pointe Coupée appears to be intermediate between that of nineteenth-century Louisiana Creole texts, where *pa* precedes the verb in all contexts (Neumann 1985 : 321), and that of contemporary Breaux Bridge Creole » (2003 : 322).

étude synchronique qui contient de nombreuses remarques diachroniques et comparatives ; une analyse comparative systématique des variétés anciennes fait cependant encore défaut.

5. Bibliographie

- BROUSSARD, James F. (1942) : *Louisiana Creole Dialect*, Baton Rouge : Louisiana State University Press. [réimpr. New York : Kennikat Press, 1972]
- DLC = *Dictionary of Louisiana Creole*, cf. VALDMAN.
- FEW = *FRANZÖSISCHES ETYMOLOGISCHES WÖRTERBUCH*, cf. WARTBURG.
- FORTIER, Alcée (1884-85) : « The French Language in Louisiana and the Negro French Dialect », dans : *Transactions of the Modern Language Association of America*, I, 64-94.
- FORTIER, Alcée (1894) : *Louisiana Studies. Literature, Customs and Dialects, History and Education*, New Orleans : F.F. Hansell.
- FORTIER, Alcée (1900) : « Contes louisianais en patois créole », dans : *Comptes-rendus de l'Athénée Louisianais*, 7^e série I, 142-145.
- HALL, Gwendolyn Midlo (1992) : *Africans in Colonial Louisiana. The Development of Afro-Creole Culture in the Eighteenth Century*, Baton Rouge / London : LSU Press.
- HAZEL-MASSIEUX, Marie-Christine (2008) : *Textes anciens en créole français de la Caraïbe. Histoire et analyse*, Paris : Ed. Publibook.
- HEARN, Lafcadio (1885) : *Gombo Zibebes. Little Dictionary of Creole Proverbs, selected from six Creole Dialects*, New York : Coleman. [réimpr. Arian Society Publications Edition, 1977]
- KLINGLER, Thomas A. (2003) : « *If I could turn my tongue like that* : The Creole language of Pointe Coupée Parish, Louisiana », Baton Rouge : Louisiana State University Press.
- MERCIER, Alfred (1881) : *L'habitation Saint-Ybars, ou maîtres et esclaves en Louisiane*, Nouvelle-Orléans : Impr. Franco-Américaine.
- NEUMANN, Ingrid (1985) : *Le créole de Breaux Bridge. Louisiane. Etude morphosyntaxique – textes – vocabulaire*, Hamburg : Helmut Buske Verlag.
- NEUMANN-HOLZSCHUH, Ingrid (2000) : « Restructuration dans un créole 'conservateur' : Le cas du créole louisianais », dans : NEUMANN-HOLZSCHUH, Ingrid, SCHNEIDER Edgar W. (éds.), *Degrees of Restructuring in Creole Languages*, Amsterdam / Philadelphia : J. Benjamins, 383-407.
- NEUMANN-HOLZSCHUH, Ingrid (éd.) (1987) : *Textes anciens en créole louisianais. Avec introduction, notes, remarques sur la langue et glossaire*, Hamburg : Helmut Buske Verlag.
- PERRET, Michel J. (1933) : *A Study of the Syntax and Morphology of the Verb of the Creole Dialect of Louisiana*, Mémoire de maîtrise, Baton Rouge : Louisiana State University.
- READ, William A. (1963, 1931) : *Louisiana French*. Edition révisée, Baton Rouge : Louisiana State University Press.
- SPEEDY, Karin (1995) : « Mississippi and Tèche Creole : Two separate starting points for Creole in Louisiana », dans : BAKER Philip (éd.) : *From contact to creole and beyond*, London : University of Westminster Press, 97-111.
- VALDMAN, Albert, KLINGLER, Thomas A., MARSHALL, Margaret M., ROTTET, Kevin J. (éds.) (1998) : *Dictionary of Louisiana Creole*. Bloomington & Indianapolis : Indiana University Press
- WARTBURG, Walther von (1928ss.) : *Französisches etymologisches Wörterbuch (F.W.B.)*. Bonn : Klopp.

Figure 1 : A. S. H. Trappey, *Compère Bouki et Compère Lapin*, 1916. - Extrait d'une transcription phonétique

Kōpe Buki e Kōpe Lapē
 Male di twa ē istwa kōpe Buki
 e kōpe Lapē. Kōpe Buki te fe ē
 i bonom gudrō pu prō kōpe
 apē ki te kurtim mōz disu e
 lasalad. Kōpe Lapē vīni prisu
 kōpe Buki. Ma pa di twa buzu
 kole me mole ti nom nwala bat
 vek twa. Ma bat li di kōpe lapē.
 Tō pa fu don li ē tap. Ma don
 i. Kōpe Lapē don li ē tap so pat
 kole. Li don ē not tap so pat kole.
 -i kole so kat pat. Kōpe Buki di
 na mo gēpē twa aste. Male zet twa
 dō ba fu. Se la mo mōmō te mwē!
 male zet twa dō di fe Se la mo
 mōmō fe mwē. Male zet twa dō pi.
 Se la mo mōmō fe mwē. ebē male
 zet twa dō bwa. La mo mōmō pa
 fe mwē. Kōpe Buki fase li e kōpe
 apē di. Va tō fe fut ke sport twa.

Figure 2 : R. Lavergne, *Conte 10 : Fifolé*, 1930.

Fifole

Il y avait une fois une dame qui avait un petit enfant. Une autre vieille dame a entendū dire qu'il y avait un petit enfant qui venait d'être né. Elle s'est mise dans la tête d'aller jouer feu-folet et suocer tout le sage. Au petit enfant. Alors, pendant la nuit, quand tout le monde dormait, elle est allée à la maison où le petit enfant était, mais le père de l'enfant avait pensé que peut-être un feu-folet serait alors, il a mis des aiguilles en croix dans la porte de la maison et de la grande porte et il a mis un feu-folet sur le plancher. Quand le feu-folet est venu, il a vu les aiguilles, il a eu peur que les aiguilles peroraient sa peau. Quand il a vu les aiguilles de la montarde, il a commencé à compter. Il a compté jusqu'à ce qu'il a vu sa le-er le soleil. Alors, il est parti vers sa maison.

Y n'avait ein folk elne fācū tē. Ein ein ti bébé et n'avait ein vie fācū qui tendē q' n'avait ein ti bébé qui te jis nō. Ça fait la vie fācū la mette dans so la tête li to le jouer. Fifolé et couri si-ber tout di sang. Bébé la. Ça fait la dans l'ennit, quand tout moune yē tē, droml li couri cotē la maison la ou ti bébé la tē, mais papa ti bébé la li pensē peut-être ein fifolé tē ein vini. Ça fait jou la li mette des laiguilles et il croises yē et mette yē dans la grande porte et pi li mette aussite ein ti ba-arde. Quand fifole est venu, quand il a vu les aiguilles, il a eu peur, laiguilles peroraient yē tē percer so la peau. Quand il a vu les aiguilles de la montarde yē, ça fait le com-mencer ti Graines yē, li compter, li compter jusqu'a li wa soleil se ape lever. Ça fait li volē cotē so la mail-son.

NOTE: Story related by Maglo Etienne who lives near Mergaza, La. Etienne is about 65 years old. Related July 16, 1930.